CONDITIONS

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE,

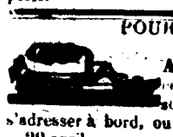

Le bateau-à-vapeur **FELICIANA**, capitaine Barret, commencera à charger demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON,
20 avril rue du Canal, no. 77.

POUR NEW YORK, (*Paquebot du 20 Mai. Ligne entre New-York et la Louisiane.*

Le beau navire neuf **NATCHEZ**, capitaine Reed, est maintenant en chargement et partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
9 mai FOSTER & HUTTON.

POUR NEW YORK.

Le départ du navire paquebot **ILLINOIS**, est retardé de quelques jours, à cause du mauvais temps ; pour frêt ou passage, s'adresser à
9 mai WM. G. HEWES, rue du Camp, No. 8.

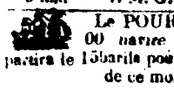

Le POUR NEW-YORK,
00 navire **ATTICUS** n'a besoin que de partira le 15barils pour compléter son chargement, ce de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser
THAYER, HURD & Co.
9 mai rue des Magasins, No. 29.

POUR PHILADELPHIE.

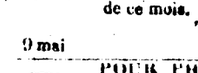

Le brick fin voilier **COMMERCE**, capitaine Snow, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à
LAUVE & BENEDICT,
7 mai rue de la Douane, No 88.

POUR LA MOBILE *(Paquebot régulier.)*

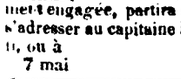

La goëlette neuve **LOUISIANA**, fine voilière et doublée en cuivre, capi. A. Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au Bassin, ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levée, no. 15.

POUR NORFOLK OU RICHMOND,

Le brick neuf, **ARIEL**, capit. Smith, ayant besoin d'un peu de fret, pour lequel, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Conti, ou à
7 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LIVERPOOL.

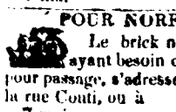

Le navire A. 1. **MARY & SUSAN**, capitaine Pierce, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. S'adresser à bord, ou à [7 mai] LINCOLN & GREEN.

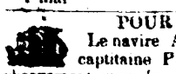

On a besoin d'un navire pour prendre 500 à 700 balles de coton et les porter à Portsmouth. Ce fret sera donné également à un batimen qui serait maintenant en charge pour un de ces ports s'adresser à THEOD. NICOLET & Co.
7 mai

POUR SISAL.

Le brick américain bien connu **HUNTER**, recevra sous peu le reste de son fret, et partira dans le plus prompt délai. S'adresser à
THAYER, HURD & Co.
7 mai, Rue des Magasins, N

A VENDRE OU A FRETER.

Le sloop **SIGNAL**, capt. E. Griffin vant porter 500 barils. S'adresser au ca à bord, ou à THAYER, HURD & CO.
4 mai rue des Magasins.

POUR CHARLESTON, (C. S.)

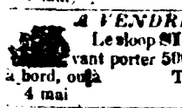

Le sloop fin voilier **NEW-ORLEANS**, capit. Ashby, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
4 mai Nouvelle Levée, No. 15.

POUR BOSTON.

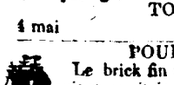

Le brick fin voilier **RUPEE**, doublé en cuivre, capitaine Yoque, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au poteau No. 61, ou à
1er. mai STETSON & AVERY, rue du Camp

POUR PHILADELPHIE.

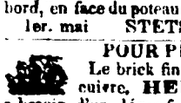

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **HEROINE**, capitaine Tilden, a besoin d'un léger fret pour compléter son chargement, s'adresser pour ce fret, ou pour passage, au capitaine à bord, ou à
30 avril J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.

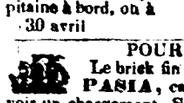

Le brick fin voilier, doublé en cuivre, **ASPASIA**, capitaine Hoodless, prêt à recevoir un chargement. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord, ou à
30 avril J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LIVERPOOL—*(Passage seulement.)*

Le beau navire fin voilier **ANN PARRY** capitaine Kennard, peut prendre quelques passagers. Ce navire a de beaux emménagemens, et partira sans délai. S'adresser au capitaine à bord, ou à
30 av THEOD. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

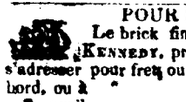

Le brick fin voilier **SPARK**, capitaine Kennedy, prêt à recevoir un chargement, s'adresser pour fret ou pour passage, au capitaine à bord, ou à
3 avril J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.

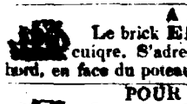

Le brick **ELVIRA**, doublé et chevillé en cuivre. S'adresser au capitaine J. Grace, à bord, en face du poteau No. 72.1 28 avri

POUR NEW-YORK.

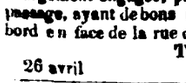

La goëlette fine voilière **CAROLINE**, capitaine Stanton, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue du Canal, ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
26 avril rue de la Nouvelle Levée.

A FRETER,

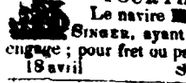

Le sloop **JUNO**, pouvant porter 85 boucauts ou 450 barils. On préférerait un fret pour Charleston ou Savannah. S'adresser à
20 avril TOURNÉ & BECKWITH.

POUR PHILADELPHIE,

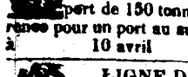

Le navire **ROBERT MORRIS**, cap. Singer, ayant une partie de son chargement engagé ; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
18 avril SAM. C. BELL, rue du Canal.

A FRETER,

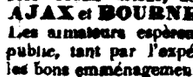

Le brick **LUCY**, capitaine Tibbs, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hatteras. S'adresser à
10 avril WM. G. HEWES.

LIGNE DE PAQUEBOTS
POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL, AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.
24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

OMNIBUS.

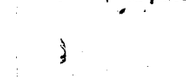

Les personnes qui ont en leur possession de Billets des Omnibus, sont priées de venir les échanger pour d'autres, au bureau de l'Agent de la Presse-à-Coton à vapeur, attendu qu'après le 10 de ce mois, ils ne seront pas reçu en paiement pour les courses. 8 mai

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Price,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février.	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine Rathbone,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine Page,

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

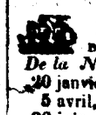

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS
POUR NEW-YORK.

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. Waterman, devant *partir* le 8 *mai*.

Le navire **TALMA**, capitain T. Bunker, devant partir le 22 mai,

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G Fowler, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine Green Leaf, devant partir le 22 juin.

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. Dennis, devant partir le 8 juillet.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
WM. G. HEWES,
7 avril rue du Camp, no. 9.

$20 DE RECOMPENSE.

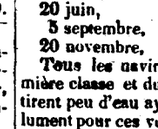

Parti marron de l'habitation de Samuel M'Cutcheon, près de l'Eglise-Rouge, dans la nuit du 5 du courant, un nègre nommé LINN, LÉNARD ou LONDON, charpentier, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, de grosseur moyenne, teint clair, cheveux touffus ; il a été amené de la Caroline du Nord l'année dernière, par M. James B. Diggs; c'est un fin matois, qui essaiera de se faire passer pour libre, parce qu'il sait lire et écrire. On ne se rappelle pas qu'il ait aucune marque particulière. Les capitaines de navires, bateaux à-vapeur, et autres, sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit esclave. Quiconque l'appréhendera et le conduira à la geole recevra la récompense ci-dessus, et obtiendra en outre une compensation raisonnable pour les frais qu'aurait nécessités son arrestation. S'adresser à MM. W. et J. Montgomery, à la N. Orléans. 1 mars—3m, 1ps.

PROFESSEUR D'ANGLAIS
ET DE LANGUES ANCIENNES,
Rue Royale, No. 199, entre Orléans et St.-Pierre.

J. A. FRYER, ayant enseigné les langues, et ce qui tient à une éducation soignée, dans des institutions distinguées en Angleterre et dans les Etats-Unis, a l'honneur d'annoncer au public qu'il tient des classes chez lui et qu'il donne des leçons dans les familles et dans les pensions. 11 avril—12

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au *drawback* ; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827 ; idem en caisses de 12 bouteilles, de Las Casas, Leoville, et St. Julien (Médoc) de 1827; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinq-cents; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Grusu-Larose ; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles ; Vin blanc en tierçons; Chaudières à sucre assorties, et Gueules de fourneaux; un Moulin complèt pour sucrerie. 11 avril J. B. LABATUT.

HUILE DE BALEINE.—30 futailles Huile et 100 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par
23 mars STETSON & AVERY.

A VENDRE—En débarquement du brick les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.
23 mars FORESTIER.

CALLIGRAPHIE.
SYSTEME CASTÉRIEN.

MR. DOLBEAR engage les Messieurs et les Dames de la Nouvelle-Orléans, à venir visiter son établissement, encoignure des rues de Chartres et Conti, No. 92, afin de voir les progrès rapides qu'ont faits les personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 45 ans qui ont pris des leçons de lui.

N. B. La méthode qu'on emploie pour montrer aux mes, leur donne une *écriture nette, expéditive et fashnable.* Elles peuvent aller prendre leurs leçons à son etablissement, ou les recevoir chez elles.

Les classes sont distribuées pour le jour et le soir, de manière à faciliter toutes les personnes qui désirent profiter de l'occasion.

☞ Cette semaine, il commencera de nouvelles classes.

M. D. réfère le public aux personnes dont les noms suivent qui ont visité son établissement. Son Exc. le gouverneur *Roman* ; *D. Prieur*, maire de la ville ; Rév. évêque *L. D. Nerke*, Rév. *T. Clap*, Rév. *J. Moni*, *L. C. Duncan*, *J. A. Maybin*, *A. Greilhe*, *J. W. Egnew*. Rév. Mr. *Nash*. 9 avril—15,3ps.

VINS, &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Hâvre, et offrent à vendre,
190 caisses Bourgogne mousseux; de qualité supérieure, et maintenant préférée au Champagne, en Europe ; 50 paniers Champagne ; 4 balles Toile à chemises, 4-4; 4 balles Bretagne superfine.
De plus : Vin de Madère de choix, importé directement de Madère.
3 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

CLOUS ASSORTIS, à vendre par
1er. mai, YORKE, MACALESTER & Co.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Vendredi, 8 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de feu Peter Howard, savoir : *Louis*, nègre âgé de 28 ans ; *Dick*, mulâtre âgé de 40 ans, boulanger ; *Major*, nègre âgé de 45 ans ; *Henry*, mulâtre âgé de 12 ans ; *Hannah*, négresse de 12 ans et *Mary*, négresse âgée de 45 ans, ayant un ulcère—*Conditions* : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour,
8 mai, M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 18 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de succession John Pile, la goëlette *Sophia*, avec ses agrès et apparaux.—Conditions, 60 jours et 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.—Par ordre de la cour.
8 mai. M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hogant, alias Jean Bart, h. c. l., un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant 41 pieds de face sur 93 pieds 6 pouces de profondeur, avec les édifices construits; deux LOTS DE TERRE contigus, situés rue St-Philippe, entre les rues Villeré et Robertson, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent ; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines, entre les rues Robertson et Claiborne, ayant 40 pieds 7 pouces de face, 100 pieds de profondeur sur une ligne, 175 pieds 8 pouces et un quart sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces et un tiers de large, sur la ligne du fond, et désigné par le No. 17.

Une négresse nommée SUZON, *âgée de* 80 *ans.*

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 20 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE *Régister.*

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquereurs. 4 *mai*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, un TERRAIN, designé par le No. 11 au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Français et Urquhart, ayant 60 *pieds de face à la 1ère. rue* et 120 *pieds* de profondeur, et face à la 2ème rue.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
27 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Joseph Toutant, Victor Rodolphe, Joseph Emile, Elodie, Bazilice et Emilie Beauregard.

Un lot de TERRE situé dans la paroisse St. Tammany, ayant (plus ou moins), 1200 arpens de superficie. Le dit lot est situé entre les bayous Liberté et Paquet

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
27 avril MARTIN BLACHE, régister.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de Jeanne Elizabeth Raynal, veuve Préval, décédée, savoir : Diane, négresse africaine, âgée d'environ 46 ans, domestique ; Sophie, mulâtresse américaine, âgée d'environ 22 ans avec son fils Billy, âgé de 4 ans ; Diquene, négresse créole de St. Domingue, âgée de 50 ans, adonné, à la boisson ; Catharine, négresse creole de St. Domingue, âgée de 38 ans, maladive et mauvais sujet.

Conditions : en tout mars 1833, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
2 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu François Joseph Landon :

Un lot de TERRE situé rue de la Paix, faubourg Marigny, entre les rues Moreau et Cass Calvo, ayant environ 30 pieds de face sur environ 130 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à 1 an de crédit, in ea billet endossé a la satisfaction de l'executeur testamentaire, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
27 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 14 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, sur un terrain situé rue des Remparts, entre les rues Bienville et de la Douane, environ 4,500 briques du nord; du 300 tuiles creuses ; quelques bois et autres matériaux.

Immédiatement après, sur un terrain rue du Craps, près de la rue Bagatelle, faubourg Marigny ; 723 planches à plancher et autres matériaux.

Le tout appartenant à Edmond Rillieux, absent.

Conditions: comptant. Par ordre de la Cour,
3 mai MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné par le présent aux créanciers de la succession de feu Jacques Dreux, ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur, ne serait point homologué, et le paiement des dettes effectués conformement au dit compte.
Par ordre de la cour.
7 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu François Ducey, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur testamentaire ne serait point homologué.
Par ordre de la cour.
7 mai MARTIN BLACHE, régister.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orleans.—Présent l'hon. Chas. Maurian, juge.—No. 6284.—*W. F. Courtnay* contre *les créanciers de Bryden & Courtnay et de W. F. Courtnay.*—Sur enregistrement et lecture de la pétition supplementaire dans cette affaire, et sur motion de M. John Macready, avocat du débiteur insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du demandeur ait lieu en l'étude de M. C. Pollock, notaire public, Lundi, 14 du mois de Mai prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du demandeur, et de plus, que M. C. Roselius, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour.
Bureau du Greffier, 12 avril 1832.
FREDERIC BUISSON,
13 avril—10,2ps Député Greffier.

RUE DU CANAL—NO. 45.

MM. GEYER & CHAPMAN continuent à enseigner l'écriture dans le plus bref délai. Leur méthode est le résultat d'une expérience de plusieurs années dans l'enseignement de cet art utile ; elle comprend tous les mouvemens enseignés par Carstair, et, sous le rapport du goût et du genre, beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans cet autour. Il y a tous les jours des classes pour les messieurs et les dames.

Heures de leçons pour les hommes, à 6½ heures du matin et de 4 à 9 heures du soir. Pour les dames, de midi à 3 heures ; celles qui le préfèreraient peuvent prendre des leçons chez elles. De nombreux spécimens du travail de ceux qui ont déjà pris des leçons, sont exposés à leur académie, où les dames et les messieurs sont invités à venir les visiter. 5 avril.

REMEDE DU DR. LEROY—Le soussigné vient de recevoir par le Salem, un assortiment de purgatif et vomi-purgatif du Docteur Leroy, garanti véritable et venant directement de la pharmacie "Lequey Cottin" à Paris les personnes qui tiennent à avoir le véritable remède de Leroy sont invitées à venir examiner celui-ci. F. P. DUCONGÉ,
21 fév encoignure Conti et Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 12 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, trois beaux ESCLAVES, savoir: Liddy, 17 ans, domestique et couturière, parlant français et anglais ; Rodey, américaine, 25 ans, elle est acclimatée, et est cuisinière, blanchisseuse et servante de maison ; Sylva, 19 ans, depuis 4 dans le pays : elle est excellente servante de maison. Ces esclaves sont tous acclimatés et garantis.

Conditions : 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, au frais des acquéreurs. 8 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 12 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, les Esclaves suivants, savoir: Robert, de 37 ans, bon conducteur de dray, avec Eliza, sa femme, 25 ans, cuisinière et blanchisseuse, et leur enfant, Moses, de 9 ans. Ils sont acclimatés et pleinement garantis ; on ne les vend que par cause de départ.

Aussi, l'esclave John, de 35 ans, charpentier.

Conditions : 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec privilège d'escompter à raison de 3 pour cent.

Aussi, un Dray et deux Chevaux.

On vendra en même temps, l'Esclave Jane, de 21 ans, bonne blanchisseuse, un peu repasseuse, cuisinière et servante de maison. Conditions, 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque. L'acte de vente sera passé en l'etude de W. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 8 mai

AVIS—P. GUILLAUME a l'honneur de prevenir les habitants de la Nouvelle-Orleans, qu'il a fait l'ouverture de sa maison, dimanche dernier; elle est à l'extrémité du Chemin à Catalisse, sur le bord du Lac Pontchartrain.

Une Table d'Hôte sera servie à 9 heures pour le déjeûner et à 3 heures pour le dîner. Les personnes qui ne pourraient pas se trouver aux heures fixées, seront servies à la carte et à toute heure.

Il y a dans l'établissement des salons pour les Dames et pour les sociétés particulières.

Les vins et les liqueurs ont été choisis avec soin et sont de première qualité : il sera toujours possible de se faire servir du poisson frais, des pêcheurs ont été engagés à l'année.

Guillaume espère que par l'activité et la propreté qui feront remarquer son établissement il méritera la continuation de cette bienveillance de la part du public, par laquelle il a été jusqu'à ce jour encouragé dans ses entreprises.

Afin de procurer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, tout l'agrément que peut offrir le lieu, des jeux tels que *Billards à musique, Bagatelle, jeu arabe*, aideront à passer le tems sans ennui et à peu de frais. D'autres jeux attendus de France seront ajoutés à ceux déjà dans l'établissement.

Les amateurs de la promenade sur l'eau trouveront quelques jolis bâteaux à voiles pour se promener sur le lac.

P. Guillaume dévouant tout son tems et ses soins à la direction de cette maison, espère mériter sa public qu'il n'a rien négligé, et qu'il ne négligera rien pour son agrément. 9 mai—12f

CLOUX.—300 barillets assortis, en débarquement du brig Glide; à vendre par
8 mai WM. G. HEWES.

CHAUX.—1200 barriques reçues par le navire Georges, à vendre par
8 mai WM. G. HEWES

EN débarquement du navire la Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,
40 barriques Vin rouge Médoc, 1ère. qualité,
12 barriques dito dito qualité très-superieure,
8 tierçons dito dito,
1 caisse Peignes de corne.
8 mai J. B. LABATUT.

AVIS—Le sieur Alex. Paya, partant pour France, du 8 au 10 de courant, prévient les personnes qui auraient besoin de quelques articles en bijouterie, quincaillerie, gravures et autres, qu'elles seront favorisées d'une grande diminution dans les prix. S'adresser au No. 96, rue de Chartres, à côté de M. Roman
7 mai.

AVIS est donné par le présent aux créanciers de la succession de feu Henry Hugont, *alias* Jean Bart, h. de c. l. d'avoir à présenter sous 10 jours leurs reclamations au soussigné, administrateur de la dite succession; et ceux qui doivent à la dite succession d'avoir à payer entre les mains du dit administrateur.
8 mai—3.3ps THROPHILE MACARTY.

JOY, successeur de Guillaume, a l'honneur de prévenir le public qu'étant très-avantageusement connu en cette ville, il ouvrira un RESTAURANT, le 1er. mai, dans la rue d'Orléans, en face du Théâtre, où rien ne sera négligé pour satisfaire les amateurs qui voudront bien accorder leur patronage à cet établissement. On y trouvera à toute heure des repas chauds et froids ; les vins y seront de la meilleure qualité et le service ne laissera rien à désirer sous le rapport de la propreté et de la célérité.

P. S. Il se charge aussi de faire les repas de commande. 28 avril—8.3ps

GLACES ET SORBETS.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils se sont arrangés avec M. Serreau, pour que ce dernier exerce sa profession de *glacier* dans leur établissement, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, et que l'on y trouvera tous les jours à dater de dimanche 29 du courant, des Crèmes aux meilleurs parfums, Glaces aux fruits d'Europe et des colonies, Sorbets, Punch *à la romaine*.
25 avril—1m MERLE & GIRODEAU.

NIEVES Y SORBETES.

LOS que suscriben tienen el honor de anunciar al público que, desde el domingo próximo, harán á las calles de Chartres y Sn. Luis, frente de la Bolsa; tendrán todos los dias Cremas nevadas de frutas mejores de las Antillas y de Europa, asi como todas clases de Sorbetes. Punches á la romana, y Licores frescos.
25 de abril MERLE & GIRODEAU.

F. ESTEVES & VICTOR,
MARCHANDS TAILLEURS,
Rue de Chartres No. 88, entre Bienville et Conti.

PREVIENNENT leurs pratiques qu'ils ont transporté leur établissement au No. 106, rue de CHARTRES, entre Conti et St. Louis, où, comme par le passé, ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour mériter la continuation du patronage qu'on leur a accordé jusqu'à ce jour. 3 mai—6

MME. Veuve DUPAS vient de recevoir par les derniers arrivages du Hâvre, et offre à vendre dans son magasin, encoignure des rues de Chartres et Toulouse :
Fromage de Gruyère, dito persillé,
Fromage pâte-grasse et croûte-rouge,
Saucissons de Lyon, Sardines à l'huile,
Poulardes et Dindes aux truffes,
Tranches d'Aloses à l'huile, Champignons,
Gelée de Groseilles, de Pommes et de Coings,
Fruits entiers au sirop, tels qu'abricots, pêches, &c.
Liqueurs superfines, Marasquino de Zara;
Crême de fleurs d'Orangers au Vin de Champagne,
Huile de Noyaux, Crême créole, Crême de thé,
Curaçao de Hollande, Eau-Verte stomachique,
Vin blanc de Bourgogne, mousseux, 1ère. qualité,
Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité.
On trouve constamment chez elle, un assortiment complet de Confitures de la Havane, en pots et en oftes, de première qualité. 28 avril— 6

A VENDRE.—117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à
J. CHALARON,
20 fév—☞ rue Royale

CAFÉ—317 sacs Café vert de la Havane, 70 desquels en débarquement du brick Hermoso Habanero, et 314 sacs de Rio, à vendre à des conditions accommodantes, par
HARRISON, BROWN & Co.
26 avril rue Royale, No. 117.

CIGARRES mêlées et de la Havane, Pierres à filtrer, Toile et Corde d'emballage, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
26 avril rue Royale, No. 117.

TOILE de Russie ayant droit au *drawback*, à vendre par
STETSON & AVERY,
24 avril rue du Camp, No. 31.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Pse, il sera vendu à la bourse Hewlett, le sa juin, à l'heure de midi, les propriétés suivantes données par Pre. Dugua à ses créanciers,

Un lot de TERRE situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues Ursulines et Hôpital, No. 220, ayant environ 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur; sur lequel terrain il existe une Maison en briques couvertes en ardoises, composée 4 appartemens, galerie et cabinet, cuisine en briques, puits, &c.t le tout dans un bon état et neuf; ladite Maison est assurée pour un an à partir du 3 février; une sur un terrain n'appartenant pas audit Pierre Dugua; un nègre nommé Peter, âgé d'environ 45 ans, un peu charpentier, maçon et sachant faire un peu de tout; une négresse nommée Hana, cuisinière et blanchisseuse, âgée d'environ 35 ans.

Conditions: La maison rue Bourgogne, à 6, 12, 18 et 24 mois celle de la paroisse St. Jean Baptiste, comptant; et les esclaves à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des syndics. Les actes de ventes à la charge des acquéreurs. 2 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 15 mai prochain, il sera vendu à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 11 de ce mois, un ILET DE TERRAINS de valeur, No. 21, au faubourg La Fayette, divisé en 32 lots, et bornés par les rues St.-André, des Chatsigners Joséphine et Peupliers, ou à peu près font face à la première rue ; cinq à la seconde ; onze à la troisième, et cinq à la quatrième, et mesurent chacun de 29 à 32 pieds de face, sur 110 pieds 7 pouces de profondeur ; comme on le verra plus amplement sur le plan déposé à la Bourse. Le dit Ilet a été dernièrement entouré, et la terre est très-élevée.

De plus, vendredi 17 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de la dite cour,

L'esclave Charles, âgé de 25 ans, dans le pays depuis l'année 1817 ; c'est un esclave très-fort, bien intelligent: il s'entend à conduire un dray et a travaillé aux presses-à-coton ; il s'est absenté quelquefois, mais il n'a jamais quitté la ville.

Il sera de plus vendu, le samedi 19 mai, à la Bourse, en vertu de la dite cour, un autre ILET de terrains, No. 25, faubourg La Fayette, borné par les rues Jackson, des Peupliers, Philippa et des Magasins, et divisé en 28 lots, dont onze font face à la première rue, sept à la seconde, trois à la troisième et quatre à la quatrième, et mesurent chacun 26 pieds 6 pouces, sur 29 pieds 8 pouces de face, et 120 à 199 pieds 8 pouces de profondeur. Cet Ilet est bien entouré et il s'y trouve une Maison, une cuisine, puits carrelé, &c. Il y a dessus 3 à 400 orangers, des pêchers, figuiers, pruniers &c.

Conditions : Pour les deux terrains, 1, 2 et 3 ans de crédit ; pour l'esclave Charles, 6 mois : le tout en billets endossés, avec hypothèque jusqu